

IMMOMOURY

Immomoury SA
Rue des Anglars 8A
B - 4430 - ANS

Tél: 00 32 (04) 221 03 10
TVA: BE0691.197 062
www.immomoury.com
info@immomoury.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 08 SEPTEMBRE 2026

Bureau

La séance est ouverte à 14 heures 00, sous la présidence de Monsieur Michel Foret, administrateur de Moury Management s.a., administrateur unique.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia Laschet, Directrice financière.

L'assemblée choisit comme scrutateurs, Monsieur Eduard Lambrechts et Monsieur Andres Gonzalez.

Composition de l'assemblée

A/ Actionnaires

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste des présences ci-annexée, signée par chacun d'eux ou leurs mandataires avant l'ouverture de la séance.

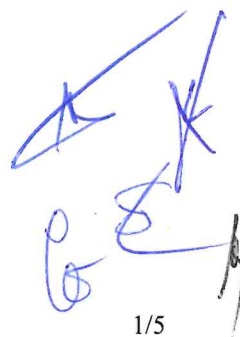
La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Les procurations mentionnées dans la liste des présences restent ci-annexées.

B/ Administrateurs et commissaire

Sont également présents ou représentés l'administrateur unique de la société et le commissaire de la société, à savoir :

- Moury Management s.a., représentée par
 - Monsieur Gilles-Olivier Moury
 - Monsieur Michel Foret
 - Madame Danielle Coune
 - Madame Christelle Goffin
- Deloitte, représentée par Monsieur Jo Van Baelen



C/ Invités

Sont invités à l'assemblée :

- Madame Sonia Laschet, Directrice financière
- Monsieur Charles Werner, adjoint à la direction financière

Exposé du président

- **Le président expose que :**

I. – La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA AU 31 MARS 2026
2. RAPPORT DE REMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE
Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération de l'administrateur unique au 31 mars 2026.
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2026
4. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA ARRÊTÉS AU 31 MARS 2026
Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires d'Immo Moury SA au 31 mars 2026 en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 1,8000 par action.
5. DÉCHARGE A L'ADMINISTRATEUR UNIQUE
Proposition de décision : L'assemblée générale donne décharge à l'administrateur unique pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2025-2026.
6. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE
Proposition de décision : L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2025-2026.
7. FIXATION DES HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE POUR L'EXERCICE 2026-2027
Proposition de décision : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires de l'administrateur unique à 75.000 €.
8. DIVERS

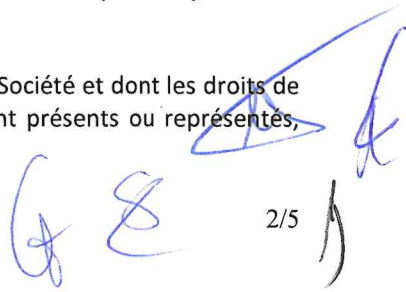
II. – Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées :

1. au Moniteur belge du 7 août 2026 (42189)
2. dans le journal de L'Echo du 07 août 2026

Le président dépose les numéros justificatifs sur le bureau.

Des lettres ont été envoyées par la poste et par mail, contenant l'ordre du jour, ont en outre été adressées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, à l'administrateur unique et au commissaire ; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Ilbis. – Il existe actuellement 463.154 actions, dont 1.030 actions propres détenues par la Société et dont les droits de vote sont suspendus, des détenteurs de 304.951 actions disposant du droit de vote sont présents ou représentés,



IMMOMOURY

représentant 65,99 % des actions avec droit de vote, pour un total de 304.951 voix. La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

III. – Pour assister à l'assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 22 des statuts, relatif aux formalités d'admission à l'assemblée.

IIIbis. – Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires ont pu prendre connaissance, au siège social, des comptes annuels ainsi que des pièces et rapports dont question à l'article 7 :148 du Code des sociétés et associations.

IV. – Chaque action donne droit à une voix.

V. – Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA AU 31 MARS 2026

Madame Sonia Laschet donne lecture du rapport de gestion sur l'exercice clôturé le 31 mars 2026.
Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

2. RAPPORT DE REMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Madame Sonia Laschet donne lecture du rapport de rémunération sur l'exercice clôturé le 31 mars 2026.
Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Décision : l'assemblée approuve ce rapport.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 304.951 actions, représentant 65,99% des actions avec droit de vote.

Voix Pour : 304.947 voix

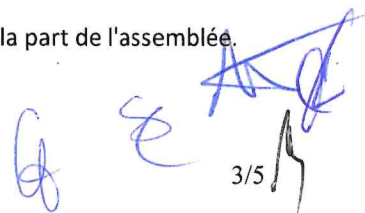
Voix Contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2026

Jo Van Baelen donne lecture de ce rapport, qui ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.
Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.


3/5

4. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA ARRÊTÉS AU 31 MARS 2026

L'assemblée examine les comptes annuels de la Société Immobilière Réglementée Immo Moury SA de l'exercice clôturé le 31 mars 2026.

Le président déclare en conséquence que le dividende brut par action de 1,80000 EUR, soit net 1,2600 EUR sera payable à partir du 16 octobre 2026.

Décision : l'assemblée approuve les comptes annuels et l'affectation du résultat.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 304.951 actions, représentant 65,99% des actions avec droit de vote.

Voix Pour : 304.947 voix

Voix Contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

5. DÉCHARGE A L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Décision : L'assemblée, par un vote spécial, donne décharge à l'administrateur unique pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2025-2026, à savoir Moury Management s.a.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 304.951 actions, représentant 65,99% des actions avec droit de vote.

Voix Pour : 304.947 voix

Voix Contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

6. DECHARGE AU COMMISSAIRE

Décision : L'assemblée, par un vote spécial, donne décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2025-2026, à savoir Deloitte, représentée par Monsieur Jo Van Baelen.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 304.951 actions, représentant 65,99% des actions avec droit de vote.

Voix Pour : 304.947 voix

Voix Contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

7. FIXATION DES HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE POUR L'EXERCICE 2026-2027

Décision : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires de l'administrateur unique à 75.000 € pour l'exercice 2026-2027.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 304.951 actions, représentant 65,99% des actions avec droit de vote.

Voix Pour : 304.947 voix

Voix Contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

8. DIVERS

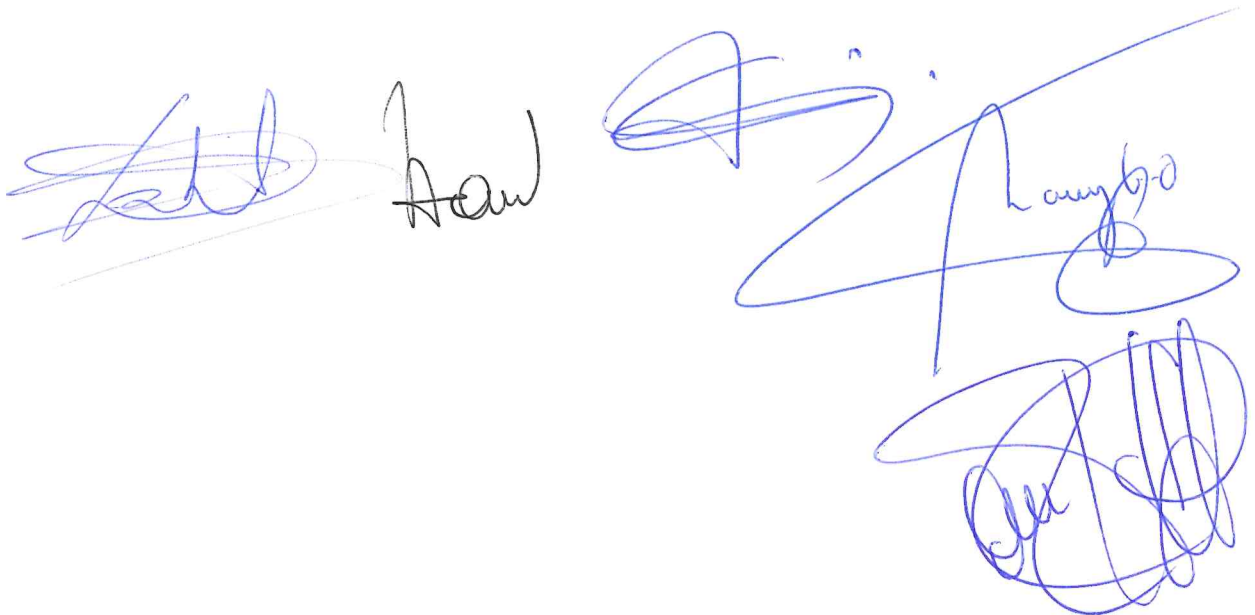
Sans objet.

Clôture

La séance est levée à 14 heures 55.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau (les administrateurs de l'administrateur unique et le commissaire) et les actionnaires (qui en ont exprimé le désir) ont signé.

The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there are two distinct signatures. In the center, the word 'Haw' is written in a stylized, cursive font. To the right of 'Haw', there is a large, complex signature that appears to be 'L. Augé' followed by a large, loopy flourish. Below this, there is another large, complex signature that appears to be 'C. Augé' followed by a large, loopy flourish.